



MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TRANSFERT DES LABORATOIRES D'HYDROBIOLOGIE

COMITÉ DE SUIVI DU 28 JANVIER 2022

SOMMAIRE

- ✓ Le calendrier du transfert
- ✓ L'étude d'impact: contenu et focus sur les effectifs
- ✓ L'organigramme type
- ✓ Le processus de pré positionnement: le calendrier
- ✓ La consultation du CTM

LE CALENDRIER DU TRANSFERT

Calendrier	Actions
Novembre /Décembre 2021	Communication : FAQ et webinaire. Finalisation de la préfiguration (définition des organigrammes). Présentation du pré positionnement.
Janvier/Février 2022	Séminaire des agents : 20 janvier Consultation du CTM (08/02) sur le projet de décret de transfert et l'arrêté de restructuration. Consultation des instances représentatives de l'OFB (03/02) sur le projet de décret et l'évolution organisationnelle des directions régionales Garanties: diffusion du document cadre et du processus de pré positionnement
Mars/juin 2022	Déploiement du processus de pré positionnement concernant les phases 1 (mise à disposition du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2022) et 2 (affectation à partir du 1 ^{er} janvier 2023) Diffusion et communication (fiches de poste, organigramme, cadre des rémunérations, ...).
Juin 2022	Fin du processus de pré positionnement avec notification de la décision du poste à l'agent Communication de la convention collective de MAD.
1^{er} septembre 2022	Mise à disposition.
A compter de septembre 2022	Instruction et gestion des modalités d'affectation des agents à l'OFB au 1 ^{er} janvier 2023
Tout au long de l'année	Organisation de réunions d'information et d'échanges tout au long du processus, sous différentes formats
1^{er} janvier 2023	Affectation des agents

L'ETUDE D'IMPACT

Elle dresse un état des lieux, rappelle le contexte et les enjeux de l'opération:

Il s'agit d'organiser le transfert de l'activité des laboratoires à l'OFB, pour permettre à l'OFB d'accueillir les missions et les agents dans les meilleures conditions

- dans un premier temps, mettre en place un processus de transfert apportant aux agents en poste dans les services restructurés des garanties en matière d'accompagnement
- dans un deuxième temps, s'assurer que les agents bénéficient des conditions permettant l'exercice de leurs missions une fois transférés à l'OFB.

Deux dimensions distinctes:

- Le transfert des agents des DREAL/DRIEAT au sein des services de l'OFB ;
- Le repositionnement de certains agents sur des missions au sein des DREAL/DRIEAT.

Elle présente les modalités d'organisation du transfert: en rappelant qu'il s'effectue dans le cadre d'un processus de pré positionnement dont les modalités sont prévues en annexe du document cadre fixant les garanties agents.

Elle en analyse les impacts:

- **Sur l'emploi:**

L'OFB propose 77 fiches de postes.

Les DREALs/ DRIEAT proposent 9 fiches de postes.

Les postes confiés conserveront a minima le même niveau de responsabilité.

La structure des corps est maintenue.

- **Sur les compétences:**

L'ensemble des missions confiées aux DREALs/ DRIEAT par la circulaire du 31 décembre 2012 sont transférées à l'OFB qui intègre et maintiendra des compétences spécialisées en hydrobiologie.

- **Sur les organisations:**

Les agents des laboratoires seront intégrés au sein des services connaissance des directions régionales de l'OFB.

- **Sur la santé, la sécurité:**

Au sein de l'OFB, les agents des laboratoires accueillis à l'OFB disposeront des mêmes équipements que ceux dont ils disposaient en DREALs/DRIEAT pour l'exercice de leurs missions de terrain (tenue pour les interventions en rivière et en plans d'eau, équipements de laboratoires, barques,...).

Elle en analyse les impacts:

- **Sur les conditions de travail:**

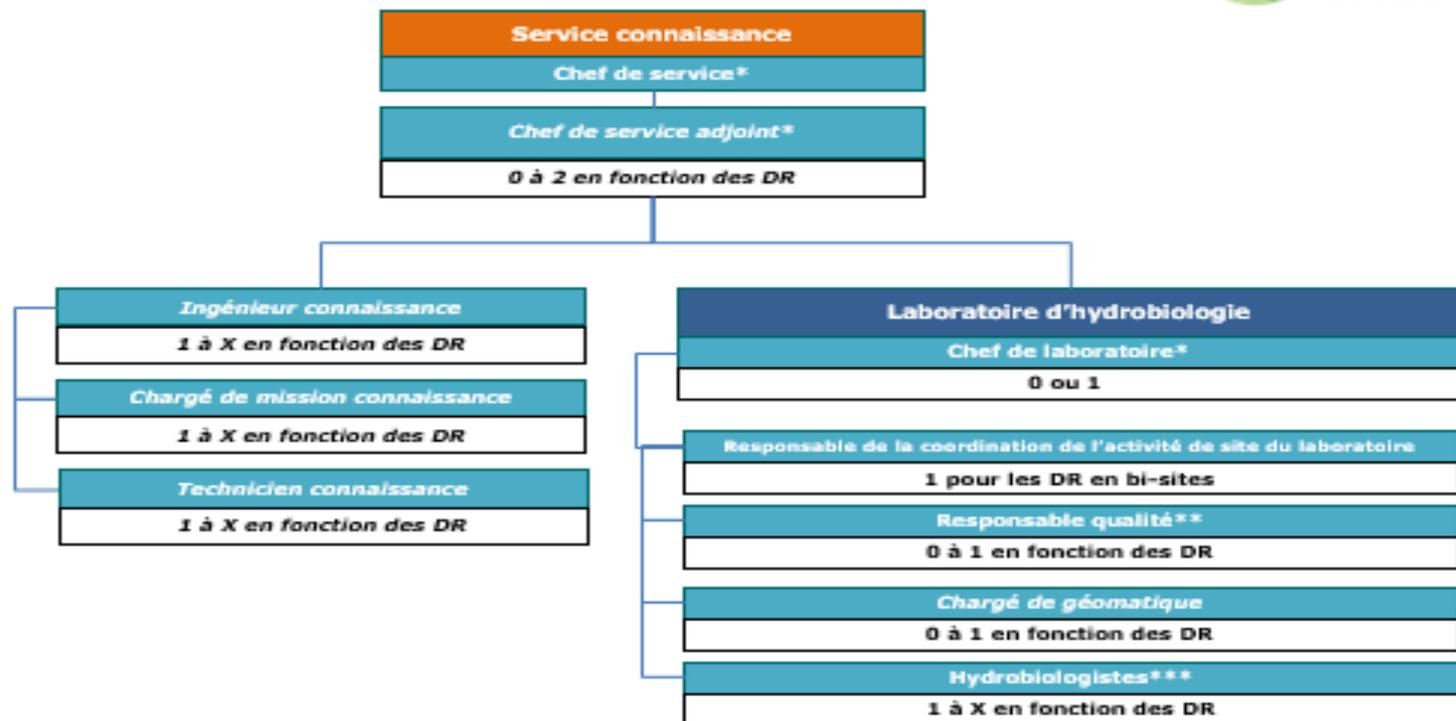
L'OFB dispose d'une instruction de temps de travail (ITT) prévoyant notamment les cycles de travail existants. Cette ITT viendra s'appliquer aux agents transférés pour permettre une équité de traitement entre tous les agents du service connaissance.

- **Sur la rémunération:**

Les agents transférés bénéficient d'une garantie de maintien de leur rémunération (hors service fait, heures supplémentaires, ...) .

Elle effectue un focus sur les actions d'accompagnement mises en place afin de lutter, notamment, contre les RPS (information des agents via FAQ, webinaire, mesures d'accompagnement individuelles, management adapté) et la communication de documents fixant les garanties (document cadre, processus de pré positionnement, arrêté de restructuration).

L'ORGANIGRAMME TYPE DES LABORATOIRES DANS LES SERVICES CONNAISSANCE DE L'OFB Première étape des travaux de préfiguration



* Les fonctions de chef de service (ou adjoint) et de chef de laboratoire peuvent se cumuler

** La fonction de responsable qualité peut être occupée par un poste à part entière ou peut être intégrée dans une autre fonction

*** Les hydrobiologistes peuvent prendre des fonctions de responsable technique diatomées, macrophytes, phytoplanctons et invertébrés, de responsable matériel ou responsable de la coordination de l'activité de site du laboratoire

LE PROCESSUS DE PREPOSITIONNEMENT

Rappel:

Le processus de pré-positionnement, tel que détaillé lors du COSUI du 13 décembre dernier, se déroulera selon un calendrier revu, sur une période de mars à juin 2022 en vue d'une mise à disposition des agents au 1^{er} septembre auprès de l'OFB puis d'une affectation au 1^{er} janvier 2023.

Périodes	Actions
1^{er} au 22 mars 2022	Conduite des entretiens de proposition de poste et de présentation de la réforme : remise en mains propres de la proposition de poste
23 mars au 11 avril 2022	Délai de réponse des agents (15 jours à partir de la date de l'entretien de notification de la proposition)
12 au 20 avril 2022	Consolidation des réponses, élaboration puis diffusion des listes de postes restés vacants
21 avril au 8 mai 2022	Expression par l'agent d'un choix alternatif de poste parmi les listes diffusées. Transmission du formulaire de choix à l'administration
9 au 22 mai 2022	Entretiens avec le supérieur hiérarchique du poste vacant
23 mai au 3 juin 2022	Réponse de l'administration sur le choix alternatif de l'agent
A compter de juin 2022	Gestion administrative des mises à disposition pour le 1 ^{er} septembre 2022
A compter de septembre 2022	Gestion administrative des affectations des agents pour le 1 ^{er} janvier 2023

FOCUS SUR LES EFFECTIFS

Les agents, à la date de l'enquête (juin 2021) :

L'organisation des laboratoires d'hydrobiologie comprend 86 agents exerçant au moins sur une partie de leur temps des missions pour le compte des laboratoires.

Sur les 86 agents dans le périmètre des missions concernées par le transfert :

- 82 sont des agents titulaires du MAA (20 agents) et du MTE (62 agents) ;
- 3 sont des Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPAs) ;
- 1 est un contractuel en CDI.

Les agents sont répartis sur 18 implantations territoriales.

Les postes, à la date de l'enquête (juin 2021) :

La répartition des postes par catégorie fonction publique et par région est établie comme suit:

Résultats enquête juin 2021	A	B	C	OPA	TOTAL
Auvergne-Rhône-Alpes	3,00	8,00	0,00	0,00	11,0
Bourgogne-Franche-Comté	3,00	5,00	0,00	0,00	8,0
Bretagne	1,00	3,00	0,00	0,00	4,0
Centre-Val de Loire	2,00	3,00	0,00	0,00	5,0
Corse	2,00	4,00	3,00	0,00	9,0
Grand-Est	2,00	2,00	0,00	2,00	6,0
Hauts-de-France	1,00	6,00	0,00	0,00	7,0
Ile-de-France	1,00	4,00	0,00	0,00	5,0
Normandie	1,00	4,00	0,00	0,00	5,0
Nouvelle-Aquitaine	3,00	4,00	0,00	0,00	7,0
OCCITANIE	1,00	8,00	0,00	1,00	10,0
Pays de la Loire	1,00	4,00	0,00	0,00	5,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,00	3,00	0,00	0,00	4,0
Nombre d'agents	22,00	58,00	3,00	3,00	86,00

La répartition des postes par corps ou statut , à la date de l'enquête (juin 2021), sans prise en compte des évolutions récentes :

Répartition des postes par corps ou statut dans le périmètre*	
Corps/ Statut	Nombre d'agents
AAE	1
IAE	6
IDAE	1
IDTPE	1
ITPE	11
OPA	3
PETPE	3
SACDD	2
TC MAA	2
TE	1
TSDD	42
TSMMA	9
Contractuel en CDI	1
TOTAL	86

Les agents occupent les fonctions d'hydrobiologiste, technicien hydrobiologiste et/ou qualité des eaux, technique, responsable de laboratoire, préleveur, chef d'unité, de département ou de service, référent technique, responsable qualité, spécialiste en expertise hydrobiologique.

LA CONSULTATION DU CTM

Seront présentés :

Le décret de transfert qui fixe les conditions générales du transfert et plus particulièrement les biens, droits et obligations de l'Etat en matière de laboratoires d'hydrobiologie

L'arrêté de restructuration qui prévoit les mesures d'accompagnement suivantes:

- la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;
 - l'indemnité de départ volontaire ;
 - l'indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle;
 - le complément indemnitaire d'accompagnement;
 - l'accompagnement pour un projet de mobilité, un accès prioritaire à des actions de formation, le congé de transition professionnelle en vue d'exercer un nouveau métier au sein des secteurs public ou privé
-
- Durée de deux ans à compter de la date de publication

MERCI DE VOTRE ATTENTION